FRC 2 11159
Case
FRC
1263

TABLEAU

DES

PERSÉCUTIONS

Que Barrère a fait éprouver à DUBOIS-CRANCÉ, pendant 15 mois.

PIECE REMISE A LA COMMISSION DES 21 LE 14 NIVOSE.

THE NEWBERRY LIBRARY

TABLEAU

DES

PERSÉCUTIONS

QUE

BARRERE A FAIT ÉPROUVER

A DUBOIS-CRANCÉ,

Pendant 15 Mois.

Pièce remise à la commission des 21 le 14 Nivôse.

LORSQUE Lecointre fit sa dénonciation contre les meneurs des anciens comités de gouvernement on m'a accusé d'y avoir participé. Le fait est faux, et Lecointre a déjà déclaré que je m'y étois même opposé ; j'ai dit à qui a voulu m'entendre

qu'il falloit mettre en jugement Fouquet-Tainville, Herman, Villate et tous leurs complices pour tirer d'eux les lumières qui mettroient enfin à découvert l'exécrable système du Vendalisme et ses auteurs.

Toute démarche antérieure me paroissoit prématurée, indiscrète, et il n'a pas dépendu de moi qu'on ait attendu l'instant d'un accumulement de preuves qui portassent dans toutes les ames une pleine conviction.

Mais puisque le procès de Barrére, Collot, Billaud et Vadier est commencé, voici des faits qui quoiqu'ils me soient personnels, me paroissent avoir trop de rapports à la chose publique pour les taire.

J'accuse notamment Barrère d'avoir été l'instigateur des persécutions que j'ai éprouvées; persécutions, qui, à travers mille calomnies, prolongées pendant quinze mois, me conduisoient à l'échafaud sans la journée du 9 Thermidor. J'accuse Barrère de ne m'avoir persécuté qu'en haine des mesures que j'ai prises pour sauver le Midi et la Bretagne d'une guerre civile qui eut entraîné la perte de la France entière.

VOICI LES FAITS.

Je fus envoyé en mission à l'armée des Alpes le 30 avril 1793 (vieux style) Barrère étoit déjà membre du comité de salut-public, il n'est sorti de fonctions qu'en fructidor dernier. Il est donc le seul qui ait la clef de tous les événemens qui ont eu lieu depuis 18 à 20 mois.

Passant à Lyon, je trouvai cette ville dans une situation pénible et qui annonçoit les événemens qui se sont développés le 29 mai; elle étoit infestée de prêtres et de nobles refugiés du Midi; on y accaparoit les marchandises à tout prix, les assignats à face royale obtenoient des avantages sur les autres et un louis valoit cent vingt livres; je pris, de concert avec mes collégues, un arrêté qui, s'il eut été exécuté avec sagesse, sauvoit le Midi. Le comité de salut-public se refusa à en rendre compte à la convention et l'insurrection du 29 mai mit la ville de Lyon dans les mains des contre-révolutionnaires.

Pendant ce temps là Bordeaux, Nîmes, Montpellier, Marseilles avoient des commis-

saires députés dans tous les départemens du Midi, on délibéroit *la destruction de la convention et un Juri nattonal pour en juger tous les membres.* Le jura étoit en pleine révolte, Marseille se mettoit en mouvement, les contre-révolutionnaires de cette ville avoient déjà passé la Durance pour se joindre aux Lyonnois; ils s'étoient emparés d'Avignon; les gardes nationales du Gard occupoient le pont St. - Esprit; les Piémontois se préparoient à envahir les frontières du Mont-Blanc, Toulon marchandoit avec les Anglais. Barrère n'ignoroit aucun de ces faits, car les arrêtés liberticides des départemens que je cite, ont été envoyés au comité de salut public. Quelles mesures a-t-on prises dans cette grande crise? On a supposé l'armée des Alpes complette (il y manquoit dix-huit-mille hommes) et l'on a détourné les recrues qui se rendoient à Grenoble. Châteauneuf-Randon doit dire à l'instigation de qui et par quel ordre il a retenu toutes celles de la Lozère. On a fait partir de l'armée des Alpes 14 bataillons pour la Vendée ou les Pirénées, on m'a laissé avec 48 bataillons demi-complets, mal armés,

pour défendre 60 lieues de frontières et faire tête à la plus terrible coalition qui ait jamais été formée. (Il est à observer qu'à cette époque l'armée du Rhin étoit forte de plus de cent mille hommes et n'a rien fait de la campagne). Il est encore à observer que la plûpart des officiers généraux et des commissaires des guerres qui étoient en fonctions à l'armée des Alpes connoissoient depuis long-temps leur destitution et n'étoient pas remplacés par ceux que le ministre avoit désignés.

J'ai inutilement représenté la situation du Midi, point de réponse; enfin le comité s'est décidé, après avoir donné aux Lyonnois le temps de se fortifier, d'arrêter tous nos approvisionnemens de guerre, de s'organiser en corps d'armée, à demander un décret le 12 juillet qui ordonna le siège de Lyon. L'armée des Alpes étoit réduite à 22 mille hommes, elle n'avoit que 9 escadrons de cavalerie, point de chevaux d'artillerie et la plûpart des places frontières manquoient des approvisionnemens nécessaires à leur défense ? où prendre l'attirail d'un siège ? — ou prendre les troupes pour le faire ? quand

60 mille Sardes menaçoient la frontière. Je n'eus pour secours que 1800 hommes de la garnison de Valenciennes. Je me rendis devant Lyon *le 8 août* avec 6000 hommes de troupes et 8000 hommes de réquisition, 12 pièces de canons, dont quatre de siège. J'avois en tête 40 mille hommes bien armés et 200 pièces de canon en batterie, et ce n'est que le 7 septembre que le ministre Bouchotte qui n'agissoit que sous les ordres du comité, m'annonça qu'il alloit s'occuper de me procurer des munitions, on tirera de tous ces faits les conséquences que l'on voudra, mais il est évident pour moi qu'on ne vouloit pas que la rébellion du Midi fut étouffée, on ne vouloit pas que Lyon *fut* pris, je pense que l'ordre de marcher sur Lyon à l'époque ou cet ordre fut donné et avec de si foibles moyens n'étoit qu'une diversion telle que pouvoient la desirer les Piémontois; et l'envoi de Couthon sous le prétexte de terminer cette guerre étoit le comble de la perfidie.

Cependant malgré tant d'entraves, les Marseillois furent battus, repoussés jusques dans leurs murs, les Piémontois qui avoient envahi le Mont-Blanc furent chassés au-delà

de St. - Bernard et Lyon fut forcé de se rendre ; qu'a fait le comité il a fait arrêter Carteaux qui avoit battu les Marseillois, Kellerman qui avoit repoussé les Piémontois, et moi qui avois contribué à la prise de Lyon, et nous étions destinés tous trois à figurer le même jour sur la place de la révolution.

Que Barrère qui trouvoit la faction de l'étranger jusques dans *un sourire* nous dise ce qu'il auroit fait à ma place pour mieux servir la liberté, et ce que Pitt auroit fait de plus s'il eut été à la sienne.

Il faut observer qu'alors le comité de salut-public n'avoit point obtenu les droits qu'il s'est attribué depuis à force d'assassinats, il n'avoit pas même celui de rappeler un représentant du peuple en mission sans le consentement de la convention.

Qu'a fait Barrère ? Il écrivit le 2 octobre à Couthon que j'allois être rappelé au sein de la convention. Je dis, *Barrère écrivit*, car on sait que dans les comités chacun membre a une besogne particulière qui lui est confiée ; c'est celui qui fait une lettre qui en connoît les motifs et qui signe le premier,

les autres signent souvent de confiance. Si l'on ne convenoit pas de ce principe, tous les membres du comité seroient également coupables et cependant je crois qu'il y a eu des hommes très purs qu'on a trompé, mais ce qui prouve que ce fut Barrère seul qui écrivit le 2 octobre à Couthon, c'est que le 3 le comité m'écrivit à moi de rassembler les troupes aussitôt la prise de Lyon et de me porter promptement devant Toulon qui étoit dans les mains des Anglais. Donc le comité n'avoit pas le 2 l'intention de me destituer, mais voici du Barrérisme du plus fin.

Le 6 octobre Barrère monte à la tribune avec une lettre ouverte qu'il venoit de recevoir de moi il manifesta l'indignation factice du comité, il m'accuse, de quoi? d'avoir écrit ce que le comité lui même avoit pensé dans sa précédente lettre, que les rebelles réduits aux abois pourroient tenter une sortie pour essayer de se soustraire à la vengence nationale ; il feignit cependant de ne pas vouloir proposer mon rappel, quoique ce rappel fut indispensable puisqu'il avoit été annoncé le 2 à Couthon qui avoit déjà publié ce rappel dans Lyon

mais le compère Billaud étoit là, il prend la parole, il dit que je fais le général, que je cumule deux traitemens, qu'il est temps que la justice nationale soit égale pour tous les citoyens, que je suis un traître et demande à l'instant mon rappel . . . accordé .. et sur le champ un courrier extraordinaire est expédié. Le courrier arriva le neuf octobre à dix heures du soir, il me trouva dans Lyon qui s'étoit rendu ce même jour. Accablé de fatigues et d'ennuis, j'allais me coucher dans un galletas sous les tuilles remplis des décombres qu'avoit occasionné l'éclat d'une bombe, seule gîte que Couthon m'avoit destiné. Je n'en sortis que le lendemain 10 à midi ; Couthon en est convenu dans ses mémoires. Je n'ai donc pu phisiquement voir personne que le 10 au soir et cependant le comité de salut-public donna le 12 l'ordre de me faire arrêter et traduire par la gendarmerie à Paris sous prétexte que *je cabalois dans Lyon pour y rester:* si j'eusse cabalé comme on le supposoit, je n'aurois pu le faire que le 11 ou au plutôt le 10 au soir. Comment le comité de salut public placé à 120 lieues

de Lyon auroit il pu le savoir le 12.

Il est vrai que Barrère voulant rendre Compte de ce prétendu délit de ma part à la convention, a eu la prudence de retarder sa dénonciation jusqu'au quinze et de dire à cette époque que le comité avoit donné des ordres, mais il n'a eu garde de citer l'époque à laquelle ces ordres avoient été donnés; le faux matériel eut été démontré; quelle scélératesse ? Pendant ce tems j'étois en route et je suis arrivé à Paris le 18, sans soupçonner tout ce qui avoit été tramé contre moi. (1)

Il est évident que si au moment de ma suspension, j'eus cru, comme tant d'autres de mes collègues, pouvoir sans inconvénient, et en ne me mêlant plus de rien, retarder mon départ de quelques jours pour me reposer d'un long siège, j'eus été chargé de chaînes, traduit comme un criminel dans les prisons, et sacrifié à la vengeance de Barrère. Eh ! pourquoi donc étoit-il devenu mon

(1) Je veux que l'on sache bien que je ne prétends prendre sur mon compte aucun des évènemens qui ont suivi le siège de Lyon. Cette ville est rentrée le 9 octobre dans l'obéissance; j'en suis parti le 12, et n'ai plus eu depuis ce temps rien de commun avec ses malheureux habitans.

ennemi? Avoit-il quelques reproches à faire à ma conduite ? Certes, s'il en eût eu à produire, il n'y eût pas manqué. On vient de voir le faux matériel de ces inculpations, le barrérisme le plus rafiné dans tout son jour. Je ne pouvois donc être coupable que d'avoir desservi ses intentions secrètes, d'avoir, malgré le dénûment où il m'a laissé, contribué à sauver le midi ; d'avoir enfin étouffé cette double vendée.

Cependant arrivé à Paris le 18 octobre j'y appris l'ordre qui avoit été envoyé à Lyon pour me faire arrêter. Je me rendis desuite au comité de salut public. (On ne m'attendoit pas sitôt.) Je demandai si l'on étoit devenu fou, on ne me répondoit rien, on se composoit, enfin Billaud rompit le silence, et me dit, avec le ton le plus risiblement sévère : *quel habit portois-tu* ? Cette question m'interloqua. J'avois pensé qu'on me demanderoit des nouvelles du siège, il n'en fut pas question. Il me fallut prouver que porter à l'armée l'habit de mon état, celui que je n'avois cessé de porter dans le sein de la convention, n'étoit pas une trahison.

Barrère me parla ensuite de la sortie que l'adjudant général Sandos avoit juré ne pouvoir se faire qu'en balon ; Collot me peignit le danger d'un débordement qui auroit permis aux Lyonnois de se sauver en batteaux. Je souris de l'ineptie de mes collègues, et pris congé d'eux en déclarant que j'allais me rendre à l'assemblée. Barrère se hâta de me prévenir ; il s'empara de la tribune au moment où j'y montois ; il donna quelques éloges à ma conduite ; il s'excusa sur le principe qu'il a si cruellement depuis mis en pratique ; en disant que *les amants de la liberté doivent être jaloux à l'excès ;* il demanda le rapport du décrèt qui me mettoit en arrestation, mais en même tems il représenta que Couthon étant absent, la convention ne devoit pas m'entendre avant son retour. Brigand ! avois-tu attendu mon retour pour me calomnier, me dénoncer comme un traître, pour ordonner mon arrestation et ma traduction à Paris ? Qu'avois-je alors à demêler avec Couthon ? C'étoit toi et Billaud qui étiez mes dénonciateurs, vous étiez en présence, pourquoi m'avoir fait interdire la parole ? Ah ! vous saviez que

j'aurois dévoilé à la convention une partie de vos turpitudes, et peut-être aurois-je épargné de grands maux à la république. Malheureux Philippeaux, tu n'es mort que pour avoir dit la vérité, et tes assassins ósent parler de vertu.....

Couthon revint au bout de deux mois Chacun sait ce qui s'est passé entre-nous aux Jacobins. Je connoissois sa conduite, j'avois preuve en main, je pouvois l'accabler; mais retenu par un sentiment de pitié, je me contentai de m'excuser et n'accusai pas.

Peu après je reçus une nouvelle mission pour l'embrigadement des armées de Brest et de l'Ouest, et c'est là où la plus infernale intrigue fut mise en jeu pour me perdre.

Envain la loi du 21 fevrier avoit ordonné l'embrigadement des armées; envain cette loi avoit été renouvellée le 12 août, le comité de salut public n'avoit cessé d'y apporter des entraves. Enfin le 6 nivôse, sur ma proposition, la convention décrèta cet embrigadement pour la troisième fois, et ordonna qu'il seroit envoyé à chaque armée un re-

présentant du peuple spécialement et uniquement chargé de cet objet.

Le comité me confia deux armées au lieu d'une; il me donna celles qui occuppoient le plus de surface, (puisqu'elles s'étendoient sur 20 départemens ;) celles dont les corps étoient les plus divisés et dans une désorganisation complète. Le désordre étoit tel qu'arrivé à Nantes je fus témoin de la fameuse expédition de Cordelier qui a ranimé la guerre de la Vendée; on voulut faire marcher 12 mille hommes sur 4 colonnes, on ne pût jamais les réunir, et cependant je prouvai qu'il existoit dans cette armée 27 mille officiers et sous-officiers à la solde de la république. Je vis bien que tant que cette armée seroit dans cet état, mon travail seroit impossible; je me réduisis à l'armée de Brest, et me rendis à Rennes. Ma mission a duré 5 mois et demi, et pendant tout ce tems je n'ai reçu aucune lettre du comité, pas même les arrêtés de l'exécution desquels j'étois exclusivement chargé, tels que ceux relatifs au départ des réquisitions : desorte qu'on m'a placé dans l'alternative cruelle ou de laisser dans la Brétagne 50 mille en-

nes gens qui instigués par le fanatisme eussent pu y former une nouvelle Vendée, ce dont on m'auroit accusé en prouvant ma désobéissance formelle à la loi, ou de prendre sur moi le depart de ces jeunes gens et les mouvemens qui pouvoient en résulter dans un pays sur lequel l'Angleterre avoit versé tous ses poisons, et alors on m'eût accusé d'avoir agi *sans ordre expres*, et d'avoir soulevé le peuple de la Bretagne.

Je sentis bien le danger ; je connoissois alors mes ennemis, mais je ne consultai que mon devoir et le bien de la patrie.

J'ai fait partir 52 mille hommes de la Bretagne sans aucune secousse et quoique quelques unes de ces recrues se soient mêlées avec les chouans, je puis dire que je lui ai épargné la plus terrible des convulsions.

Il est bon d'observer qu'il n'y avoit point de représentant du peuple près l'armée de Brest. Personne n'étoit chargé des détails qui la concernoient. Il y avoit à Rennes un bataillon de réquisition du Morbihan ; par je ne sais quelle fatalité dont Barrère sans doute donnera les motifs, ce bataillon avoit

ordre de se rendre dans son propre pays où se trouvoit le foyer de l'insurection. La veille de son départ je reçus une dénonciation formelle siguée par les citoyens de Rennes contre un adjudant de ce bataillon nommé Hubert Villambe. Cette denonciation portoit que le soir à souper cet homme avoit tenu les propos les plus contre-révolutionnaires, et qu'il avait dit *qu'avant peu la ville de Rennes seroit dans les mains de Puisey, chef des chouans.* Je fis à l'instant arrêter Villiambe ; on le fouilla, on lui trouva montre d'or, tabatière d'or, des louis et deux lettres originales de Monsieur et de M. d'Artois, qui annonçoient qu'ils alloient partir avec des secours que leur fournissoit l'Angleterre, pour se mettre à la tête de l'armée catholique et royale. Ces lettres étoient, à la vérité de vielle date, mais ce pouvoit être une supercherie ; il y étoit question d'un homme qu'on avoit vu depuis peu dans le pays ; et les mouvemens de l'intérieur annonçoient une prochaine explosion. Je crus donc cette découverte trop importante pour n'en pas rendre compte au comité de salut public. Je fis partir le ba-

taillon de réquisiton, non pour le Morbihan mais pour Peronne où il alla s'incorporer à l'armée du nord; je fis mettre Villaube au secrêt, et je dépêchai un courier au comité de salut public pour prendre ses ordres, demander un représentant du peuple *ad hoc* ou des pouvoirs plus étendus. On garda mon courrier quatre jours, et à son retour il me remit, pour toute réponse, le passeport que je lui avois donné, sur lequel il y avoit ces mots, *renvoyé sans dépêches*. Signé, Collot-d'Herbois.

Environ quinze jours après, l'adjudant général Bouchotte, frère du ministre, qui gardoit avec un détachement le village de St. Aubin, à 5 lieues de Rennes, m'envoya une ordonnance pour demander du renfort, attendu que les chouans étoient dans la forêt, et menaçoient d'enlever son poste. Il n'y avoit à Rennes que quelques compagnies de canoniers, et les noyaux de deux bataillons d'infanterie; je fis mettre tout le monde sur pied, un bataillon de la garde nationale de Rennes s'y joignit; on forma deux colones pour avec celle de l'adjudant général Bouchotte attaquer à la fois l'ennemi sur trois

points. On battit toute la forêt, on n'y trouva rien. Où étoient les brigands ? Au bois de Seuve, à trois petits quarts de lieues de la ville, et c'est de ce côté hors de la ville que se trouve l'arsenal. Je soupçonai que j'étois trahi, mais je dissimulai. Je fis battre la générale, placer les canons; je fis arriver toute la nuit trois bataillons qui se portèrent vers les brigands, à la pointe du jour; ils avoient délogé. On les suivit, craignant qu'ils ne gagnassent le Morbihan, j'avois expédié un courier au général Carnel qui y commandoit, pour faire avancer une colonne dans le district de Redon; les brigands étoient environ 1200, et c'est le seul rassemblement dont j'ai eu connoissance pendant ma mission; pourchassés, accablés de fatigues et de faim, ils furent obligés de rétrograder vers la forêt de Rennes, où ils furent surpris, mis en déroute. On leur tua 3 à 400 hommes, on prit quelques-uns de leurs chefs, entr'autres Focar, l'aide de camp de Vimpfen, et le reste se dispersa. Si l'arsenal de Rennes eut été pris, c'en étoit peut-être fait de la Bretagne, l'incendie devenoit générale.

Barrère apprit cette nouvelle. Que dit-il? Il dit que je n'étois chargé que de l'embrigadement, que j'avois outrepassé mes pouvoirs, et que j'étois d'autant plus *coupable*, que c'étoit moi qui avois proposé la loi: Esnue-Lavallée étoit au comité de salut public, lorsque Barrère s'exhaloit ainsi: il peut en rendre témoignage, et Barrère n'étoit pas le chef des Chouans? . . .!

Je ne dois point oublier ici une anecdote. Je n'avois appris que *par hazard*, et parce que les brigands avoient intercepté un convoi de pain, qu'ils occupoient le bois de Seuve, et le château du Plessis. Cependant il n'étoit pas naturel qu'un rassemblement de 1200 hommes *qui avoient passé trois jours et trois nuits si près de la ville*, ainsi que cela a été constaté, n'eût été aperçu par personne. J'en témoignai ma surprise à trois citoyens qui se trouvoient alors dans ma chambre. L'un étoit Godefroy, administrateur du district, l'autre, Dupin, chef de bataillon; et le troisième, l'Archer, adjudant-général de la place; je leur dis: *Qu'elle espèce d'hommes êtes-*

vous vous autres? Vous êtes donc tous des Chouans.

On a fait de ce propos isolé, et qui n'étoit qu'une plaisanterie, un chef d'accusation terrible contre moi. Je dis que ce propos n'étoit qu'une plaisanterie, puisque j'ai témoigné aux citoyens de Rennes la plus grande confiance. Je suis resté au milieu d'eux, pendant le danger, pour les encourager et les défendre; je leur ai rendu la justice la plus éclatante dans mes lettres au comité, et j'ai obtenu d'eux les témoignages les plus flatteurs d'estime à un dîner que le corps des grenadiers de la garde nationale a voulu me donner; cependant on a trouvé le secret de faire rendre une plainte. J'ignore de qui elle est signée, mais j'atteste qu'il n'y avoit d'autres témoins que ceux que je viens de désigner. On a inféré de ce propos que *je voulois mettre en feu la Bretagne*, moi qui dans toutes mes proclamations, n'ai prêché que l'ordre et l'humanité. Mon collègue Duval, d'Isle et Vilaine, le *fac totum* du comité, s'est chargé de faire la dénonciation, à mon insçu, et le comité a chargé Laignelot de vérifier ma

conduite avec *scrupule et impartialité*, c'est-à-dire, sans égard à la position où je m'étois trouvé, comme représentant du peuple.

L'intention étoit évidente. Laignelot vérifia les faits, et méprisa cette jonglerie. Mais on avoit les pièces, et l'on comptoit bientôt en tirer parti.

Dès que Laignelot fut arrivé à Rennes, je ne m'occupai plus que de l'embrigadement. Mais ce n'étoit pas assez des circonstances dans lesquelles se trouvoit l'armée de Brest pour m'entraver (car il falloit prouver que je n'avois fait que du mal) on mit deux généraux en chef dans la même armée, l'un pour la garde des côtes, l'autre pour la guerre des Chouans, de sorte que, ce que l'un me promettoit pour la réunion de trois bataillons à former en demi-brigade, l'autre me le refusoit.

C'est dans ces circonstances pénibles et relatantes, que j'appris à Port-Malo la dénonciation formelle que Roberspierre et Couthon avoient faite contre moi aux jacobins. Personne n'ignore que c'étoit mon *arrêt de mort*. Si le comité de salut public qui avoit eu le temps de vérifier les faits

qui ne pouvoit se dissimuler mon innocence, avoit voulu me soustraire à la tyrannie. Que devoit-il faire ? m'éloigner de mes bourreaux, me laisser en mission ? Car les accusés ne manqueront pas de dire, dans leur défense, qu'ils étoient comprimés par Roberspierre, qu'ils ne pouvoient empêcher le sang de couler, sans aucune forme de procès ; donc en me faisant revenir, ils me livroient sûrement à mes assassins. Eh bien ! la dénonciation de Roberspierre aux jacobins, est du 23 messidor ; et le 26, le comité m'a expédié l'*ordre de me rendre sur le champ à Paris.* (Cette lettre est la seule que j'aie reçue du comité, pendant toute ma mission.) Et il est bon d'observer encore qu'il a été prouvé par Billaud lui-même que, *Roberspierre, depuis quelques décades, ne mettoit pas le pied au comité.* Il n'a donc pu influencer la délibération, les accusés étoient donc d'accord pour me perdre.

Jamais position ne fut plus cruelle que celle où je me trouvois en cet instant.

Je me voyois sacrifié, et plus j'étois sûr de mon innocence, plus j'étois certain

que l'on me diroit : *tu n'as pas la parole.* J'étois seul représentant du peuple à Port-Malo ; le drapeau tricolor flotant sur la tour, annonçoit à tout le pays, le respect dû à la représentation nationale et à la présence d'un représentant du peuple. Je pouvois ordonner aux troupes de terre et de mer; tous les fonds étoient à ma disposition. Jerseys n'étoit qu'à six lieues, et j'étois dépositaire des pièces les plus importantes pour l'intérêt de l'Angleterre. Je pouvois donc fuir sans danger, mes persécuteurs ; mais il falloit abandonner ma patrie..... Ah ! jamais, plutôt mourir ! J'allai promener mes sombres rêveries sur le bord de la mer. C'étoit l'instant du reflux, chaque vague me faisoit reculer de six pieds..... Eh ! pourquoi ne pas avancer....! Les flots m'eussent engloutis..... Je terminois mes maux!... Une lueur d'espérance me retint. Je crus pouvoir être encore utile à mon pays, et je ne songeai plus qu'à presser mon départ.

Arrivé à Paris, je n'osai descendre chez moi. Je fis arrêter au Pont-tournant et je me rendis au comité de salut public ; j'y trouvai Couthon, Billaud, Collot et un

autre. Je demandai les motifs de mon rappel ; on ne daigna pas me répondre. Billaud lisoit et ne prit pas la peine de me regarder. Enfin Collot, après quelques minutes, rompit le silence et me dit : *Citoyen, on va prendre note de votre arrivée..... L'usage du comité, lorsqu'il a quelque chose à faire savoir ou à demander à un député, est de lui écrire.... Si le comité a besoin de renseignemens, il vous les demandera.... Vous pouvez vous retirer...* Eh bien! répondis-je, j'attendrai les ordres du comité ; et je sortis.

Tout le monde sait les événemens qui m'ont sauvé la vie, étant arrivé le 6 thermidor : mais ce qu'on ne sait pas, ce que j'ignorois moi-même, c'est l'astuce avec laquelle on avoit tramé ma perte. Je me croyois fort de ma conscience et des faits qui étoient évidens. Je ne connoissois que la dénonciation de Couthon ; il m'accusoit de son propre délit. Je n'avois qu'un mot à dire pour le confondre. Je ne fus jamais plus étonné, après le 9 thermidor, que d'entendre Barrère, le jour de la dénonciation de Lecointre ; et au moment du décret

de l'assemblée, s'élever avec enthousiasme et dire, en me regardant fixément, et en me désignant à ses bons amis : *nous allons bientôt connoître le général des Chouans.* Je ne compris rien à cette énigme, mais Laignelot arriva de Brest, peu de jours après, et m'en donna la clé. Il me dit qu'on avoit fait trouver, depuis mon départ, dans la poche d'un Chouan tué, une lettre supposée écrite par Puisay, par laquelle il mandoit « nous avons vu passer le général San-» terre et Dubois-Crancé dans la forêt de » Rennes, nous aurions bien pu les tuer ; » mais nous n'avons eu garde, ils sont trop » de nos amis. » Il est à observer que je n'ai jamais été dans le bois de Rennes, et qu'à l'époque de la date de cette lettre, Santerre étoit à Paris en prison, attendant son jugement.

Les artisans de cette noirceur ont bien senti que cette connivence supposée n'étoit pas assez concluante. Il falloit faire le dernier acte de la tragédie où je devois jouer le premier rôle ; et voici par quel imbroglio on avoit espéré amener la catastrophe.

Il faut d'abord savoir que Puisey avoit été

membre de l'assemblée constituante, et moi aussi. Il faut encore savoir que j'avois mené ma femme à Rennes. Eh bien ? on a été déterrer à Bourg en Bresse une vieille folle qui avoit, il y a 6 ans, une fille assez jolie, et qui étoit partie d'auprès de sa mère avec un amoureux. Cette fille, à ce qu'on assure, a été femme de chambre de madame Puisey, pendant l'assemblée constituante, et on ne sait ce qu'elle est devenue. On a imaginé de persuader à cette vieille, que sa fille étoit devenue ma femme; on l'a engagée en conséquence de lui écrire pour réclamer ses prétendus droits maternels, et mon collègue Gouly, sans doute très-innocent, s'est trouvé le colporteur de cette ridicule correspondance. J'en ai beaucoup ri, mais ayant trouvé sur les côtes de Cherbourg, un prétendu frere qui est mort dans mes bras, il y a dix ans. Je n'ai pas été surpris de retrouver une mère à ma femme qui est orphéline, depuis 11 ans. Je ne soupçonnois pas la perfidie, et la voici : c'est que rien n'étant plus vraissemblable que la réclamation d'une mère envers sa fille, cette fille ayant été réellement femme de chambre de

Puisey, ancien constituant, et maintenant chef des Chouans, cette fille étant supposée ma femme, et venue à Rennes avec moi, il étoit clair que le public en concluoit qu'elle avoit dû être intermédiaire entre Puisey et moi. Dès lors, tout étoit démontré; la lettre de Puisey s'expliquoit naturellement, et l'on nous traînoit tous deux au supplice; car il est bien évident que ma malheureuse femme n'eût pu y échaper. On avoit trop d'intérêt à étouffer dans son sang cette infâme jonglerie, et comme dit Barrère, *il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.*

Voilà donc les hommes qui nous gouvernoient, à qui il suffisoit de *se regarder pour s'entendre*; qui se disoient en *majorité* au comité; qui n'ont pas voulu proposer de remplacer Hérault pendant 6 mois, *pour ne pas perdre cette majorité*.... Grand Dieu! quels fruits amers la France en a recueillis? et si l'histoire d'un seul individu présente le tableau de tant de perfidies accumulées sur sa tête pendant quinze mois, que de victimes semblent soulever la terre qui les couvre, et crier vengeance contre leurs assassins, oui l'europe entière est intéressée à ce grand

acte de justice ; hommes libres ou esclaves, tout ce qui a péri depuis un an est l'ouvrage de leur fureur ou de leur sotise. C'est par le fer, le feu et la famine, qu'ils nous conduisoient au despotisme le plus atroce. Ah ! du moins extirpons ces plantes vénéneuses ; leur ombre seule tueroit la liberté.

DUBOIS CRANCÉ.

A PARIS,
Chez VACHOT Imprimeur rue de la Loi N°. 979 à côté du théâtre de la République.

174